

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 8
Poste :
 an... 35 fr.
 six mois... 18
 trois mois... 9
 Chez **DONGREL et BULLIER,**
 Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne... 40
 Réclames... 50
 Petit... 75
REMARQUES SONT FAITES
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.
On s'abonne :
 à PARIS, chez MM. HAVAS-LAPITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois partent d'aujourd'hui. — Les abonnements de six mois partent d'aujourd'hui. — Les abonnements de un an partent d'aujourd'hui. — Les abonnements de un an partent d'aujourd'hui.

SAUMUR,

6 Janvier 1877.

Chronique générale.

Il paraît qu'on s'occupe quelque part de savoir s'il y aura un Message. La République française a une dissertation sur la matière. Les curieux y trouveront des raisons pour et contre. Il y en a de constitutionnelles, de parlementaires, d'opportunistes, de tous les genres en un mot. Au fond, la feuille gambettiste ne tient pas au Message; le moindre mouvement préfectoral ferait bien mieux son affaire. Néanmoins, elle ne serait pas fâchée d'avoir du président du conseil quelques déclarations politiques par où il prendrait l'opposition de son patron au ministère de l'intérieur explique assez cette envie.

De savoir si M. Jules Simon parlera ou non, cela n'importe qu'à M. Gambetta. S'il parle, il ne dira rien; s'il ne parle pas, ce sera de même. Que peut dire de plus un ministre qui s'est déclaré, aussi « profondément conservateur » que « profondément républicain » ? Tout est là. Le manifeste de M. Jules Simon pour sa prise de possession du pouvoir nous a donné tout l'homme. Républicains, que demandez-vous au chef du cabinet ? Il est « profondément républicain ». Conservateurs, doutez-vous de lui ? Il est « profondément conservateur ». Voilà le message en deux mots; le message passé, présent et futur de M. le président du conseil des ministres. Pour le reste, c'est affaire de pure curiosité. Les amateurs de phrases pourront regretter que M. Jules Simon n'ait pas eu l'occasion de donner des développements nouveaux à l'antithèse qui est le fond de sa politique et de lui-même; ils ne tarderont pas, pour leur consolation, à jouer de ce plaisir. M. Jules Simon n'est pas homme à se faire longtemps. Ce qu'il a dit dans son message, il le dira alors, et, comme il n'eût rien dit, on pardra peu à attendre.

Assurément, si le message devait contenir un seul mot de Maréchal, un de ces mots que le pays aimerait à entendre, on y prendrait intérêt. Mais on sait qu'en droit constitutionnel le message n'est que l'expression de la pensée collective du cabinet. Au lieu d'une parole du Maréchal, nous aurions simplement un discours de M. Jules Simon. Que les docteurs en parlementarisme disent s'il faut un message d'ouverture à la prochaine session, et qu'on assemble, si l'on veut le congrès pour décider cette affaire importante. Notre humble avis est que des variations sur le « profondément républicain » et le « profondément conservateur » importent profondément peu au pays.

ARTHUR LOTI.

Le correspondant particulier du Nord écrit de Versailles à ce journal :

« La constance que prend le bruit dont je vous ai fait mention il y a quelques jours, d'une motion qui serait proposée dans la première séance ordinaire pour l'ajournement de la Chambre au 1^{er} février, m'oblige à m'y arrêter sérieusement. Un semblable ajournement serait déplorable. Il serait la constatation d'un parti pris de la Chambre des députés de supprimer en fait la disposi-

tion de la Constitution qui fixe l'ouverture de la session ordinaire, en limite la durée et laisse au pouvoir exécutif la libre initiative de la convocation des Chambres en session extraordinaire.

» S'ajourner au 1^{er} février, ce serait rendre illusoire la prévoyance du législateur constituant et méconnaître les prescriptions formelles de la Constitution. On comprend que la Chambre puisse, en raison de circonstances particulières, n'avoir pas le temps de traiter dans un délai de cinq mois toutes les questions qui lui seront soumises; mais la première condition, pour que le temps ne lui fasse pas défaut, c'est de se mettre à la besogne à l'heure où la Constitution lui enjoint de le faire.

» Ne pas commencer effectivement les travaux de la session le jour où celle-ci est obligatoirement ouverte, c'est rendre impossible l'épuisement des travaux dans un délai de cinq mois à dater du 9 janvier; c'est mettre, en fait, obstacle à la prérogative, conférée par la Constitution au chef de l'Etat, de pouvoir prononcer au bout de cinq mois la clôture de la session ordinaire ou lui forcer la main pour la convocation ultérieure des Chambres en session extraordinaire.

» Il y a là une atteinte grave au pouvoir constitutionnel du Président de la République, une violation implicite des lois constitutionnelles, une menace pour les intérêts publics qui souffrent toujours de la multiplicité, avec de rares et courtes intermittences seulement, des agitations parlementaires, des crises qui en sont tantôt le but, bientôt le moyen.

» Un ajournement des travaux de la Chambre serait aussi injustifiable en fait qu'en droit, et la Chambre, en le votant, le ministère en ne le combattant pas, assumeraient une responsabilité considérable et donneraient une fâcheuse opinion des tendances de l'opinion républicaine.

Au Sénat, la réélection de M. le duc d'André-Pasquier paraît aujourd'hui certainement assurée. M. Buffet qui, disait-on, devait lui être opposé, n'a jamais pensé à poser sa candidature au fauteuil présidentiel du Sénat, malgré les nombreuses sympathies sur lesquelles il peut compter dans la haute Chambre.

» Nous sommes fidèles aux grands exemples que son père lui a légués. M. Henri Schneider vient de prendre une mesure qui fait faire un grand pas à la question des retraites pour la classe ouvrière. Il a annoncé à ses ouvriers, à l'occasion du 1^{er} janvier, qu'à l'avenir l'administration de l'usine du Creusot effectuerait, sans aucune retenue sur le salaire, un versement pour chaque ouvrier et chaque employé à la caisse des recettes de l'Etat, dans des proportions qui assureraient à tous une retraite convenable. M. Schneider a d'autant plus de mérite d'avoir littéralement inauguré ce système que l'intensité de la crise métallurgique ne diminuait malheureusement pas.

» Par des vœux exclusivement illégaux, le conseil d'arrondissement de Lyon avait demandé

que les employés bonapartistes qui avaient servi sous le précédent gouvernement, et qui sont encore en fonctions, fus-

sent remplacés; — qu'il fût institué des fêtes nationales et qu'on choisît de préférence les anniversaires de la prise de la Bastille et de l'avènement de la République au 4 septembre; — que tous les ministres des cultes quelconques fussent exclus des commissions départementales de l'instruction publique, et qu'on introduisît dans la composition de ces commissions quatre membres du conseil municipal; — que la loi du 4 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée fût révisée dans le sens de la suppression de l'engagement conditionnel d'un an; — que l'administration surveillât l'exécution de la loi relative aux manifestations extérieures des cultes dans les villes où il existe plusieurs cultes reconnus; — qu'il fût accordé une indemnité aux prévenus et détenus reconnus innocents; — qu'il fût accordé une amnistie générale comprenant tous les délits politiques et de presse commis depuis le 4 septembre 1870; — qu'on autorisât la réouverture des cercles ouvriers; — enfin, que les séances de tous les corps élus fussent rendues publiques.

Le Journal des Débats annonce qu'un décret du Président de la République a déclaré nulles toutes ces délibérations illégales, prises malgré l'opposition du préfet.

On lit dans le Figaro :

« Dernièrement un jeune magistrat, millionnaire et père de famille, en outre d'une dévotion austère, faisait ses vingt-huit jours réglementaires.

» Parmi les ordres qu'il reçut un jour, quel ne fut pas son étonnement d'être commandé pour paraître comme figurant dans l'opéra de Faust ! »

Un autre journal dit à ce sujet :

« Nous appellerons l'attention du ministre de la guerre sur ce fait, qui est en contradiction formelle avec une circulaire de M. le général de Cissey. A la suite de l'incendie du théâtre des Arts, à Rouen, qui avait fait plusieurs victimes parmi les soldats envoyés comme figurants, une circulaire ministérielle, réclamée par la conscience publique, a prescrit de ne plus choisir pour cet étrange service que des hommes de bonne volonté. »

Une feuille satirique : la Lune-Rouge, publie un dessin qui représente M. Jules Simon et M. Gambetta, vêtus (faut-il dire vêtus ?) en athlètes et se disputant à qui fera les tours les plus forts. M. Gambetta, déjà las, regarde d'un oeil d'envie M. Jules Simon qui, soulevant à bras tendus un poids énorme sur lequel on lit : opportuniste, parade pour le public et, d'un ton dédaigneux, presque méprisant, lance à M. Gambetta un peu ! qui montre que l'opportunisme ne pèse pas lourd entre les mains du président du conseil.

Ce sont les bagatelles de la porte, et la foule peut en rire; mais gare au drame de la fin. Le Génois voudra prendre sa revanche sur le simonien, et, puisqu'il s'agit d'athlètes, nous verrons qui finira par « rouler » l'autre.

On écrit de Briey (Moselle) :

« Mauvaise nouvelle pour les « frères et amis. » M. Deschamps, notaire à Longuyon, ancien député radical non réélu le 20 février, vient d'être arrêté par deux gen-

darmes dans la nuit du 30 au 31 décembre, et amené ici où il est retenu prisonnier. M. Deschamps est poursuivi pour banqueroute frauduleuse. Le chiffre du passif se monte à 1,400,000 francs. Son étude était vendue depuis plus de trois mois, et les créanciers savaient parfaitement que cet honnête notaire les avait trompés; mais Longuyon étant un pays très-avancé, personne n'avait osé attacher le grelot.

» Par suite de cet événement, un grand nombre de petites gens tombent dans la misère, la plupart des dépositaires, étant des ouvriers, des vieillards, etc., qui avaient foi en la démocratie de M. Deschamps.

On lit dans le Tintamarre du 2 janvier :

C'est le premier de l'an, mignonne,
 Je suis prêt à combler tes vœux.
 A tes desirs je m'abandonne,
 Quand je saurai ce que tu veux.
 Que faudra-t-il que je te donne ?
 Veux-tu quelques chiffons soyeux ?
 A des journaux vraiment joyeux
 Préfères-tu que je t'abonne ?
 Veux-tu des livres, mon trésor ?
 J'en ai de tout chamarrés d'or.
 Choisis dans ma bibliothèque !

Veux-tu poser pour nos portraits ?
 Non... dit la fille, je voudrais
 Voir guillotiner un évêque !
 Commencez-vous à sentir « le bien-être moral » de la République ?

LES GOUVERNEMENTS DE GAUCHE :

Un journal de gauche vient, à l'occasion du 1^{er} janvier, de nous égayer d'une bonne plaisanterie. Elle serait, sans doute, plus à propos au mardi gras qu'au jour de l'an, mais enfin, on fait ce qu'on peut. Le journal très-républicain les Droits de l'Homme a eu l'idée d'offrir en ce jour à ses lecteurs, à la place d'honneur, en tête du journal, un exemplaire du fameux calendrier républicain de 92, cette œuvre admirable qui, à l'avènement de la vraie République, remplacera le calendrier grégorien et sa liste de saints et de saintes, de prophètes et de martyrs.

On sait que parmi toutes les « bêtises » (un mot de M. Bertin l'aîné) dont se rendit coupable la République de 92, cette tentative inepte est une des plus fortes. Les pères de 92, les « Titans », comme dit M. Louis Blanc, quand même ils auraient été majorité des gens honorables, épris du bien public, éclairés et instruits, des réformateurs sincères et intelligents, auraient eu sur les bras une lourde besogne. En pareille circonstance, des hommes simplement pourvus du bon sens le plus vulgaire, des Anglais ou des Américains, par exemple, se seraient gardés de heurter inutilement et puérilement les usages, la vie quotidienne du peuple.

Nous nous plaçons au point de vue humain, et non au point de vue religieux. Eh bien ! même dans cet ordre d'idées « laïques », ils se seraient abstenus de mettre tout le monde contre eux en contrariant tout le monde, de supprimer les souvenirs, les traditions, les légendes si l'on veut, les fêtes et les usages sacrés et touchants que rappellent les anniversaires du calendrier.

Les solennels imbéciles de 92 firent l'im-mense niériserie de méconnaître cette vérité banale, et ils rédigèrent la calembredaine appelée calendrier républicain. C'est cette manifestation que les Droits de l'Homme célébrent. Ils nous avertissent ainsi de ce qui nous attend si d'autres gouvernements plus avancés succèdent au gouvernement de gauche actuel, lorsqu'il sera qualifié de bonapartiste et de clérical. Nous avions déjà le sous-secrétaire d'Etat sur lequel on discute par communiqués pour savoir s'il a fait, oui ou non, un peu partie de la Commune; le chef du bureau de la presse révoqué comme préfet impossible et dangereux par le ministre républicain Picard. Nous aurons, si les vœux des vrais républicains s'accroissent, le calendrier de l'an I. Non-seulement le journal les Droits de l'Homme, mais le Rappel, journal ministériel, s'en servent déjà quotidiennement en dépit de la loi.

Ce sera charmant. Il faudra, pour en instruire les populations, engager le professeur de M. Jourdain; cela pourra donner lieu à un petit manuel intitulé: *le Bourgeois jacobin*, pour faire pendant au *Bourgeois gentil-homme*.

« Quand vous célébrerez en famille la » Saint-Sylvestre, dira le professeur, que » croyez-vous que vous faites? — Eh! dira » M. Jourdain sans-culotte (il ne s'agira » plus de porter sur ses hauts de chausses » les fleurs en-haut ou en-bas), je célè- » bre la Saint-Sylvestre. — Point du tout, » vous célébrez la fête appelée *Granit* (voir » le calendrier républicain). — Vous vou- » lez tourner à la ci-devant marquise Dori- » mène un compliment sur sa fête.

« Fort bien, quelle en est la date? — Le » 15 janvier. — Fort bien encore. Il vous » faut donc la saluer du doux nom de *vache*. » Voyez toujours le calendrier des pères de » 92. Et que sera-ce lorsque vous appren- » drez que saint Thimothée se dit en répu- » blicain *taureau*; le mardi gras, *lièvre*; les » Cendres, *guêdre*; la mi-carême, *mouron*; » la Passion, *capillaire*; le jeudi précédent, » *thon*, et le vendredi, *pissenlit*; que les Ra- » meaux se prononcent *poule*; Pâques, *char- » me*; la Pentecôte, *luxerne*; l'Assomption, » *lapin*; la Toussaint, *salsifs*; la fête des » Morts, que les Parisiens célèbrent avec » tant de recueillement, *mâcre*. Et Noël, la » fête du monde chrétien tout entier, la fête » des mères et des enfants, s'appelle, en ré- » publicain, du doux, poétique et religieux » nom de *chien*! »

« Oh! s'écriera M. Jourdain, profondé- » ment républicain et profondément enthou- » siasmé, les belles choses, les belles choses! Mon père et ma mère, que je vous en » veux de ne m'avoir pas donné l'instruc- » tion laïque, gratuite et obligatoire. » Etc., » etc.

Nous nous en tiendrons là. Nous ne pou- » vons que répéter le mot de M. Berlin aîné » sur la Révolution: « On sait combien c'était » odieux, on ne sait pas assez combien c'é- » tait bête. » (Le Français.)

Etranger.

On lit dans le *Bulletin de la Réunion des officiers*:

« En présence de la pénurie des sous-officiers, l'autorité militaire prussienne a appelé l'attention des jeunes gens sur les Ecoles de sous-officiers de Postdam, Jülich, Biebrich et Weisenfels. On les avertit que, dans ces Ecoles, ils reçoivent non-seulement une éducation militaire complète, mais encore l'instruction nécessaire pour devenir *feldwebel* (sergent-major) et pour occuper les emplois civils qui leur sont réservés. L'entrée de ces Ecoles est assurée aux volontaires qui ont plus de dix-sept ans et moins de vingt ans, et qui s'engagent à servir encore quatre ans dans l'armée active, après avoir subi les examens de sortie. »

La question d'Orient remise à un an.

Musurus-Pacha vient d'avoir une longue entrevue avec lord Derby. L'ambassadeur ottoman a été chargé par Midhat-Pacha de déclarer que si réellement les puissances sont disposées à aider la Turquie dans l'œuvre de régénération récemment entreprise, la Sublime-Porte permettra d'introduire dans sa constitution toutes les innovations compatibles avec l'intégrité de l'empire. Par conséquent, un projet spécial de réformes est superflu.

Quant à la commission internationale et à la gendarmerie ou corps auxiliaire, Musurus-Pacha s'est exprimé ainsi:

« Jamais mon gouvernement ne consentira à cette humiliation. »

Lord Derby ayant fait remarquer que c'était bien mal reconnaître les services de l'Angleterre à la Turquie, Musurus-Pacha s'est levé, et, serrant la main du ministre anglais:

« La question entre la Grande-Bretagne et la Turquie n'est pas en jeu; je suis même chargé de proposer de nouveau un délai d'un an à l'expiration duquel la conférence pourrait se réunir encore, si les réformes ne sont pas en bonne voie. Hors de là, je n'ai plus rien à dire à Votre Seigneurie. »

Et là-dessus l'ambassadeur est sorti sans ajouter un mot.

L'armée russe du Sud.

Un fait nouveau, sans précédent en Russie, se manifesterait dans l'armée russe du Sud: des actes nombreux d'indiscipline. Tous les jours, dit une feuille, on voit partir du camp trois ou quatre wagons remplis de soldats sans armes et garrottés. Ces faits, qu'expliqueraient les souffrances et les privations attribuées par les soldats à l'incurie et à l'improbité de leurs chefs, ne doivent pourtant pas être admis trop facilement. Ils nous sont transmis par la *Dyennik Polesky*, de Lepsol, et on sait combien cette feuille est dévouée aux principaux meneurs du parti indépendant polonais.

Nous lisons dans le *Pall Mall* que le gouverneur d'Odessa a ordonné aux manufactures de Toula la construction de casernes portatives en fer pour 40,000 hommes. Ces casernes seraient destinées aux troupes envoyées vers le Pruth.

Les journaux américains annoncent pour le mois de novembre la réunion à New-York du quatrième congrès protestant. Le congrès sera présidé par le docteur Potter, évêque protestant de New-York.

LES RÉPUBLICAINS AUX ETATS-UNIS.

Les Etats-Unis donnent en ce moment au monde un curieux spectacle. La force y prime le droit dans toute sa brutalité. On y jongle avec la Constitution, avec le suffrage universel, avec la loi, sans le moindre scrupule, avec un cynisme effronté, qui fait douter du sens moral de ce pays tant vanté pour son fier républicanisme et sa puissante démocratie.

Aujourd'hui même, dans la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, le parti républicain et le parti démocrate vont installer chacun un gouverneur et une législature: le gouverneur et la législature des blancs, le gouverneur et la législature des noirs.

Malheureusement pour le parti démocrate, M. Kellogg, son adversaire, a pour lui la possession de fait. Il est installé dans la maison d'Etat, qu'il a fait barricader. Il n'y laissera pénétrer que les députés munis du certificat d'un bureau électoral de sa création, qui n'en accorde qu'aux candidats républicains.

William Pitt-Kellogg était un méchant avocat sans clients de l'Illinois; il était allé chercher fortune en Louisiane et était arrivé à la Nouvelle-Orléans avec un sac de nuit, mais il avait le genre d'éloquence qui séduit les nègres. Leurs votes lui ouvrirent les portes du Sénat. Il conquit à Washington la confiance des républicains.

La place de gouverneur de la Louisiane devint vacante. Un traitement de 40,000 francs par an y est attaché.

Puis, à côté du traitement, il y a les réquisitions, le patronage, les dons, qui rapportent le double.

Cette situation tenta l'ambition et la cupidité de Kellogg, qui avait pour concurrent le général Mac-Enery, né en Louisiane, riche et considéré. Il réussit à la conquérir. Comment? C'est un épisode qui mérite d'être raconté dans ses principaux détails. Aujourd'hui, bornons-nous à dire qu'il employa pour la conserver des procédés du genre de ceux qui l'ont aidé à s'en emparer.

Voici cependant, à titre d'échantillon, un fragment de conversation de William-Pitt-Kellogg avec Hepworth Dixon qui visitait la Nouvelle-Orléans.

Kellogg demandait à Dixon s'il avait vu les Chambres.

Dixon à son tour demanda à Kellogg si la Chambre basse était une Assemblée légale.

— Non, répondit Kellogg, en souriant. Pas en-

core. Il nous faut le nombre légal; et c'est là précisément qu'est la difficulté. Nos conseillers assurent que cinquante-quatre membres suffisent; mais les usages en exigent cinquante-sept. Jusqu'à ce que la question ait été décidée juridiquement, nous nous abstenons.

— Avez-vous cinquante-quatre membres? — Non, seulement cinquante-trois. Le président Hahn a admis à siéger trois candidats dont les pouvoirs n'ont pas été vérifiés par le bureau.

C'est un tort, l'Assemblée, n'étant pas en nombre, n'a le droit d'admettre personne dans son sein.

— Pas même d'être son président?

— Certainement. Tous ses actes sont illégaux. Je n'en ai sanctionné aucun.

Pourquoi laisser la Chambre se réunir, délibérer, publier des comptes rendus, comme si elle était une législature légale?

— Je n'y puis rien. Nos adversaires sont riches, et nous sommes pauvres. Les partisans de Mac-Enery, moi-même concurrent pour la place de gouverneur, tous gens riches, peuvent se passer de solde; les nôtres, tous pauvres, en ont absolument besoin. Si nous n'avions un prétexte pour leur allouer quinze francs par jour, ils ne pourraient rester à la Nouvelle-Orléans.

En moins de huit jours, trente sur cinquante auraient disparu. Je leur permets de s'assembler, de délibérer sur des choses indifférentes et de toucher leur traitement; mais je leur défends de s'occuper, jusqu'à nouvel ordre, d'affaires sérieuses.

La tenue de cette Chambre basse était moins sérieuse encore que les affaires qu'on lui permettait de discuter. Dixon, qui l'avait visitée, avant de pénétrer dans le cabinet de Kellogg, s'y était trouvé dans une atmosphère écœurante. Quelques députés nègres fumaient et se dandinaient sur leurs fauteuils.

Cinq ou six membres parlaient tous à la fois, et s'accusaient mutuellement de mensonge et de fourberie. Ces cris se croisaient: « A l'ordre, monsieur le président, voulez-vous vous taire, vilain nègre. »

Le président Michel Hahn expliquant cette scène à Dixon, lui dit: « Vous êtes étonné qu'il soit permis de fumer à la Chambre. Sachez bien que c'est par mon autorisation. Le règlement s'y oppose. Mais comment pourrais-je le faire exécuter? Chique n'est pas défendu, et cependant n'est-ce pas plus dégoûtant encore? Le règlement est une lettre morte. Les nègres ne peuvent se dispenser de chiquer et de fumer. »

— Pourquoi ne fument-ils pas dans d'autres salles?

— Vous croyez que c'est facile. Permettez-moi de vous dire que, bien loin d'être facile, c'est absolument impossible.

— Pourquoi?

— Parce que je ne puis permettre à un seul membre de quitter sa place. Vous voyez que nous ne sommes tout juste qu'en nombre légal. Qu'un membre s'absente, et nous ne pouvons délibérer.

On vient de voir que Hahn se flattait, quand il disait qu'il était tout juste en nombre légal: Kellogg ne partageait pas cette opinion.

M. Kellogg attendit, dans cette situation, les trois recrues qu'il lui fallait pour que la législature qu'il avait fabriquée se trouvât en nombre, qu'elle pût fonctionner, délibérer et légiférer légalement, et que lui-même pût être sérieusement gouverneur de la Louisiane.

Ce jour bienheureux arriva enfin, et Kellogg trouve la situation si agréable qu'il tenta de s'y maintenir par les procédés qui lui ont déjà réussi pour y arriver.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui même, le parti démocrate opposant enfin gouverneur à gouverneur, législature à législature, il y aura à la Nouvelle-Orléans des pouvoirs publics en double, comme au théâtre pour les emplois importants.

Où ira siéger la législature rivale avec le gouverneur qu'elle aura nommé?

C'est ce que nous apprendront les prochains courriers de la Louisiane. (Le Soleil.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que, conformément à l'arrêté de M. le Sous-Préfet de Saumur, en date du 3 janvier 1877, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, à partir du lundi 13 janvier courant, à 10 heures du matin, sera continuée les jours suivants, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et sera close le lundi

22 janvier courant, à 4 heures du soir, à l'effet de consigner, sur un registre à ce destiné, les avis de tous requérants sur l'acquisition que la ville de Saumur se propose de faire de terrains et constructions, appartenant à M. Voisin-Château et à M. Yvon, dans le but de construire une école communale dans le quartier des Ponts.

Les plans sont déposés au secrétariat de la Mairie, Hôtel-de-Ville de Saumur, le 6 janvier 1877. Le Maire, LECOQ.

M. Lecoq, professeur de cinquième et de sixième au collège communal de Saumur, vient, par arrêté du 28 décembre dernier, d'être nommé officier d'Académie. On sait que M. Lecoq est notre compatriote et que depuis trente ans il n'a pas cessé de professer dans le même établissement.

M. PHILIPPART ET NOS CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX.

On lit dans le *Mouvement financier*:

« M. Philippart est retourné en Belgique, son pays natal, où de nombreuses demandes de faillites pleuvent sur lui et sur les entreprises financières qu'il dirige, notamment contre la Société des Bassins bouilliers. »

« Depuis longtemps, à cette place, nous avons laissé entrevoir, à mots couverts, l'orage qui grondait au-dessus du financier belge. L'orage a éclaté, et la tourmente emporté M. Philippart. Les déclarations faites à l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bruxelles le 23 décembre ne laissent plus de doutes. »

« Ce n'est pas une crise, a dit M. Philippart, c'est la ruine complète, la situation est perdue. Nous ne lutons plus que pour obtenir une liquidation dirigée par nous. »

« Mais, en présence de la persistance des demandes en faillite et des faits eux-mêmes, nous doutons fort que cette suprême consolation lui soit dévolue. »

« Pour la seconde fois, M. Philippart est ruiné, et avec lui que de ruines il entraîne! »

Nous lisons également dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« L'« illustre » Philippart est bien malade. Quelques actionnaires mal endurés le poursuivent, et il est fort possible qu'au moment où nous mettons sous presse, la faillite du financier belge ait été prononcée par les tribunaux de son pays. »

« M. Philippart entraînerait avec lui dans sa chute les innombrables compagnies dans lesquelles les « gogos » de notre temps ont jeté naïvement leurs économies. Et dire qu'il se demeurait un nouveau faiseur financier fait d'une boîte à surprises, il se trouvait encore d'innombrables imbéciles pour qui ses réclames! »

« Espérons que notre département ne sera point touché par ce désastre financier, et ne peut manquer de prendre les plus grandes proportions. »

« La « question Philippart » intéresse un autre point de vue le département d'Indre-et-Loire. M. Philippart était il y a deux ou trois mois le principal, pour ne pas dire l'unique actionnaire de la Compagnie de Vendée. Il a cédé ses actions à la Compagnie d'Orléans, qui ne demanderait rien mieux que de devenir propriétaire des lignes appartenant à la Vendée. Il est même un traité de cession de la Vendée à la Compagnie d'Orléans, mais ce traité tend depuis de longs mois dans les cartons du ministère, la Chambre des députés refuse de lui donner l'approbation qui lui est nécessaire. »

« On peut dès lors se demander ce que devient la Compagnie de la Vendée, qui, après les renseignements fournis récemment par le *Temps*, est loin de faire ses affaires comme l'on dit ordinairement, et qui aurait besoin d'un puissant concours financier. »

« Il y a là un point obscur auquel la feuille Philippart donne une importance considérable. Notre département est, en particulier, particulièrement intéressé à la prospérité de la Compagnie de la Vendée. »

« Or, cette prospérité est compromise aujourd'hui par suite de l'entêtement avec lequel certaines personnalités remuantes de la Chambre des députés repoussent les projets proposés par le gouvernement dans le but de venir au secours de la Compagnie de la Vendée. Les attermoiements et les retards que nous signalons servent probablement certains intérêts privés ou électoraux, mais ces considérations essentiellement secondaires ne peuvent raisonnablement entrer

MOUVEMENT PREFECTORAL.

M. Pradelle, préfet de la Charente, nommé préfet du Cher. M. Degrand remplace le baron Cottu, nommé au Finistère. M. Somestre remplace M. Emile Laurent, nommé dans la Manche. M. Buchot remplace M. Hendlé, préfet de l'Yonne, nommé dans Saône-et-Loire. Le baron Sers remplace M. Glaize, préfet de la Corrèze, nommé dans l'Allier. M. Chevallard remplace M. Jules Brun, nommé dans la Charente-Inférieure. M. Marrot est nommé préfet de la Corrèze.

Le préfet des Deux-Sèvres est envoyé dans la Haute-Saône, celui de l'Ariège va dans les Deux-Sèvres, et est remplacé par le préfet de la Vendée. M. Assiot est appelé dans le Gers, M. Véticourt remplace M. Béchade nommé dans la Nièvre, M. Schneider est nommé dans la Vendée et M. Roussel dans l'Yonne.

Aucun changement encore pour le département de Maine-et-Loire.

Pera, 5 janvier, midi 20.

La conférence s'est ajournée à lundi. Les plénipotentiaires sont tombés d'accord pour décider que si la Sublime-Porte n'accepte pas le compromis qui lui a été proposé, ils quitteront Constantinople, laissant à des chargés d'affaires le soin de continuer les pourparlers.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Chronique Financière.

Bourse du 5 janvier 1877.

La liquidation des fonds anglais est agitée comme elle l'a été celle des fonds français. Venus en hausse de 3/16 à la première cote, les Consolidés ont perdu 3/16 à la seconde. Cette ferme des fonds anglais a été impuissante pour maintenir nos rentes aux cours élevés auxquels on les avait portés hier. Le 5 0/0 a clôturé à 106.02 1/2 en baisse de 17 1/2. Le 5 0/0, qui avait reculé jusqu'à 70.90 s'est relevé à la fin de la Bourse à 71.10. La réaction a été plus considérable sur le 5 0/0 italien, qui a perdu 40 cent. à 72.65. Le Crédit foncier de France a reculé jusqu'à 600 fr. Le cours de 250 provoque toujours des offres sur les obligations égyptiennes 1873. Un peu de lourdeur sur les fonds russes. On demandait les actions du chemin de fer Est algérien. Une plus-value prochaine est assurée à ces titres cotés encore au-dessous de 500 et dotés, comme on le sait, d'une garantie de l'Etat leur assurant un revenu minimum de 30 francs. Le groupe du Crédit mobilier espagnol a été fort agité; il a été clôturé en baisse sensible sur hier, quoique ses cours de clôture soient à peu près les prix moyens de la journée. Les actions de la Compagnie générale des Tramways et des Tramways parisiens sud étaient offerts sans contre-partie.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

L'Arbre de Noël de l'Association d'Alsace-Lorraine, au théâtre du Châtelet; l'Expédition au pôle nord; les chiens d'attelage des traîneaux pendant une halte, un ensevelissement dans la glace; l'Alert traversant le détroit des Hayes; la cathédrale de Rouen avec sa flèche récemment achevée; nouvelle galerie des costumes de guerre, aux Invalides; une foire aux environs de Tunis; Saint-Petersbourg: un comité de secours pour les malades et les blessés slaves; château du roi René, à Tarascon. — Rébus, problème d'échecs.

Aïda, opéra en quatre actes, de G. Verdi, paroles françaises de C. de Leola et Ch. Nuitter, vient de paraître chez l'éditeur Calmann-Lévy, rue Anber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, 15, boulevard des Italiens, 1 franc (franco).

Nous nous empressons d'annoncer la prochaine arrivée de M. MEYER, oculiste-opticien de Paris. Nous croyons pouvoir nous abstenir de tous les éloges dus à la célébrité de M. MEYER. Nous félicitons les personnes dont la vue est affaiblie, fatiguée ou malade, ainsi que les presbytes, les myopes et les louches (strabisme) d'une aussi bonne fortune. — Les succès obtenus par M. MEYER sont incontestables; beaucoup de personnes dans notre département lui doivent une amélioration sensible ou une guérison complète obtenue par sa méthode et par ses verres. — M. MEYER recevra à Saumur, hôtel de Londres, les 14, 15, 16 janvier.

ligne de compte lorsque les intérêts majeurs du département sont en jeu.

A l'égard de la ligne de Tours à Montluçon, la situation est différente. M. Philippart en était devenu le propriétaire et il l'a revendue à la C^{ie} d'Orléans. Mais il s'est réservé le droit de la construire; en d'autres termes, la C^{ie} achète à M. Philippart la ligne construite à raison de 125,000 fr. par kilomètre. M. Philippart a lui-même rétrocedé la construction de la ligne à des entrepreneurs fort honorables d'ailleurs, M. Barni. Mais il est évident que M. Philippart est engagé vis-à-vis de la C^{ie} d'Orléans, puisque M. Barni ne sont que ses sous-entrepreneurs.

Ceci posé, on peut et l'on doit, dans l'intérêt de l'arrondissement de Loches, se demander ce qui arriverait si M. Philippart venait à être déclaré en faillite par les tribunaux belges.

N'en résulterait-il pas un nouveau retard dans la construction de la ligne que le Loches attend avec tant d'impatience et qui serait depuis longtemps terminée sans l'opposition maladroite de certaines influences?

Nous voulons croire que cette question, dont l'importance n'échappera à personne, attirera l'attention de nos représentants au Sénat et à la Chambre des députés. Il est impossible que les inquiétudes dont nous sommes l'écho fidèle ne soient pas promptement calmées par une déclaration explicite ou par une mesure législative véritablement sérieuse.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons ce que nous annoncions hier à la hâte: c'est mercredi prochain et non lundi qu'aura lieu la représentation du Roman d'un jeune homme pauvre, avec le concours de M. Chavannes. La pièce d'Octave Feuillet vient d'être jouée plusieurs fois à Angers, où elle a obtenu un immense succès d'interprétation. La représentation qui en sera donnée mercredi sur notre scène ne sera pas moins brillante, et les amateurs de spectacle ne voudront pas manquer d'y assister.

Dans notre prochain numéro, nous parlerons de cette soirée et donnerons les appréciations de nos confrères angevins sur le talent de M. Chavannes, le sympathique artiste-directeur, qui joue d'une façon si remarquable le rôle de Maxime Odier dans le Roman d'un jeune homme pauvre.

La place de directeur au Grand-Théâtre de Lyon est actuellement vacante. Parmi les candidats, fort nombreux, qui la sollicitent, nous voyons figurer M. Marck, directeur actuel du théâtre de Lille, ancien directeur des théâtres de Nancy, Strasbourg et Angers.

Nous lisons dans l'Etoile d'Angers :

« Nos lecteurs se rappellent qu'il y a deux mois le bruit d'une guérison miraculeuse, accomplie à Lourdes, s'était répandu dans le public. Il s'agissait d'un homme muet et paralysé qui disait avoir recouvré l'usage de la parole et de ses membres. Des doutes sérieux s'étant élevés à ce sujet peu de jours après, l'autorité diocésaine prescrivit une enquête, à laquelle l'individu en question jugea à propos de se soustraire par la fuite.

A la suite de cette disparition, l'autorité diocésaine avertit la justice en la priant d'instruire l'affaire. Les recherches ont eu leur succès, et nous apprenons que Joseph Rivière vient d'être écroué à la prison de Segré. On conçoit dès lors que nous n'ayons pas à nous prononcer sur une question dont la justice est saisie. Mais ce que nous tenons à constater, c'est que, d'une part, la Semaine religieuse du diocèse avait, dès le principe, fait toutes ses réserves sur la vérité des faits relatés, et que, d'autre part, l'autorité ecclésiastique ne pouvant, par suite de la disparition de l'individu, contrôler la réalité des faits, a été la première à demander à la justice que la lumière se fit sur une affaire qui avait ému l'opinion publique. »

Nous donnerons de nouveaux détails dans notre prochain numéro.

La question des dragages de la Basse-Loire va recevoir une solution plus rapide, grâce à la sollicitude de M. le ministre des travaux publics.

Dans une lettre adressée à M. le préfet de la Loire-Inférieure, M. Christophle formule ainsi qu'il suit sa décision :

« Le projet présenté par MM. les ingénieurs est la continuation des dragages faits depuis longtemps dans le lit du fleuve; il n'en diffère que par l'importance des travaux à exécuter. La dépense annuelle a été jusqu'à ce jour de 50 à 60,000 fr., MM. les ingénieurs proposent de la porter à 200,000 fr. au moins, pendant cinq ans, et même à 400,000 fr. au besoin.

« La dépense à faire pendant cette période serait d'un million, et pourrait être portée à deux millions.

« Le conseil supérieur des travaux publics a complètement approuvé les projets qui lui ont été présentés; il a ajouté, en outre, qu'il y avait lieu d'attacher une valeur particulière aux motifs déduits à l'appui des dragages, en tout ce qui constituait une expérience dont les résultats peuvent être d'une grande utilité pour les solutions ultérieures du problème de l'amélioration de la Basse-Loire.

« Toutes les choses demeurant d'ailleurs réservées dans l'état où elles se trouvent, en vertu de la décision ministérielle du 29 mai 1876, le conseil a émis l'avis qu'il y avait lieu d'approuver le projet présenté par MM. les ingénieurs.

« Par décision de ce jour, j'ai adopté de tous points l'avis du conseil. Aussitôt après le vote du budget de 1877, je vous ouvrirai un crédit de 200,000 fr. pour entreprendre, l'année prochaine, les dragages dont il s'agit, ainsi que j'en ai pris l'engagement formel. » (Le Constructeur.)

On lit dans la Chronique de Fougères :

Mardi, vers 5 heures 25 du soir, au passage à niveau de Quincampoix, en la commune de Balazé, un coup de fusil fut tiré sur le train n^o 2, se dirigeant sur Fougères.

Les projectiles atteignirent la vigie du serre-frein, le sieur Grimaud, qui heureusement ne s'y trouvait pas en ce moment.

On a découvert l'auteur de cet acte bien coupable: c'est un nommé Jean Bressin, âgé d'une vingtaine d'années, domestique au village de Rouet, en Balazé. Il est entre les mains de la justice.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures du soir.

Publications de mariage.

Théophile Desvaux, carrier, de Montsoreau, et Sophie Froger, domestique, de Saumur.

Émile-Pierre Drouet, bijoutier, de Saumur, et Marie-Françoise, couturière, même ville.

Eugène-Louis David, tonnelier, d'Allennes, et Emilie Clochard, domestique, de Saumur.

Edouard Heisler, chauffeur, de Saumur, et Joséphine Ledeuil, couturière, même ville.

Faits divers.

TERRIBLE INCENDIE A MOULINS.

Mercredi matin, les voyageurs arrivant de Mouins à Paris, avec un retard de plus d'une heure, racontaient une terrible péripétie de leur voyage. A quelque distance de Mouins le train fut tout à coup arrêté par un incendie considérable que la violence du vent, soufflant en tempête, rendait plus terrible encore. Il ne fallait pas songer à arrêter les progrès d'un sinistre qui devait réduire en cendres tout un village, mais seulement arrêter ses efforts. A la hâte on fit autour du passage à niveau un remblais de terre pour empêcher les flammes, poussées par le vent, de traverser la voie et d'atteindre la partie du village située de l'autre côté. Là, soixante maisons étaient menacées.

A ce moment, le train de Paris arrivait; les mécaniciens, à la vue du sinistre (les flammes léchaient littéralement la voie), serrirent les freins et suspendirent la marche

du train. Ils s'arrêtèrent à quelques mètres de l'incendie. Que faire? Porter secours était inutile, la part du feu était faite et aucune puissance humaine ne pouvait lutter contre la violence du vent, qui projetait à plusieurs centaines de mètres jusqu'à des poutres enflammées.

Le conducteur du train descendit, fit fermer avec soin les portières des wagons et lever les glaces; puis, ordonnant de chauffer à toute vapeur, le train passa comme l'éclair au milieu des flammes. Il s'agissait d'empêcher les flammes de pénétrer dans les voitures ou le feu d'atteindre les boiseries.

A quelques cents mètres, le train s'arrêta de nouveau, et, après un examen des voitures et la constatation du passage sans accident, le chef de train donna de nouveau le signal du départ.

A ce moment, la maisonnette du gardien du passage à niveau, située du côté du village que l'on voulait préserver, était atteinte par les flammes. Le village ne devait pas longtemps attendre le même sort.

Le spectacle était plein d'horreur et d'épouvante. Les paysans, affolés, démenageant en toute hâte et poussant devant eux le bétail et les charrettes chargées de meubles, éclairés par les feux sinistres de l'incendie, semblaient, dans la nuit sombre, comme un coin de l'enfer.

Que de ruines, au lever du jour; que de ruines et que de misères!

La première dépêche de Mouins, 3 janvier, était ainsi conçue :

« Un terrible incendie a éclaté dans le faubourg de Mouins (Allier). 60 granges, 40 écuries et 45 maisons d'habitation ont été brûlées. Le ministre de l'intérieur a reçu des demandes de secours. »

Il est un propriétaire qui n'a pas de chance.

Jusqu'à présent, ce qui l'avait empêché de louer son deuxième étage de la rue Charlot, c'est que ses cheminées fumaient.

Hier enfin, un monsieur demanda à visiter l'appartement.

Il l'accompagne lui-même.

— Vos cheminées fument-elles toujours? demande le visiteur.

— Non, plus du tout, vous pouvez louer en toute confiance.

— Pas même un peu, là... bien vrai?

— Pas même un peu.

— Tant pis, alors!

— Comment, tant pis?

— Oui, je ne loue pas; c'était pour ma belle-mère.

Le jeune duc de Z... fait en ce moment son volontariat dans un régiment de cavalerie.

L'autre jour, pendant qu'il était en train de balayer la chambre :

— Mais tenez donc votre balai autrement que ça, lui dit son brigadier... vous croyez donc encore balayer vos salon?

Mme X... a renvoyé le valet de chambre. A la campagne, où elle a passé l'été, le fils du paysan a fait le service de la table.

Elle l'a emmené provisoirement.

Il y a quelque temps, elle donnait un grand dîner en l'honneur de ses deux jeunes filles; on faisait sainte Catherine.

M... donne un dernier coup d'œil au couvert et dit au jeune domestique : « Quand les huîtres seront sur la table, tu viendras m'en avertir au salon. »

Un instant après, il ouvre les deux battants de la porte et s'écrie :

— Les huîtres sont servies!

Mme X... devient verte, son mari devient écarlate. Les convives se regardent. Tableau!

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux capsules de Goudron de Guyot, au moment de chaque repas, dans les cas de rhume, toux, bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affections des bronches et des poumons.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui remet le prix du traitement à dix ou quinze centimes par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, tisanes.

NOMBREUSES IMITATIONS. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs. Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

Theatre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 10 janvier 1877.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE ROMAN

D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en 5 actes et 7 tableaux, par Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Maxime Odiot.

DISTRIBUTION : Maxime Odiot, marquis de

Chempcey, MM. Chavannes. — M. de Bévallon, Veillet. — Laroque, octogénaire, Désury. — L'Aubépin, notaire, Destez. — Alain, vieux domestique, Servat. — Le docteur Desmarests, Leroy. — Gaston de Lussac, Dubroni. — Vauberger, concierge, Gacon. — Marguerite, Mmes Joissant. — Mlle Laroque, Verteuil. — Mlle Eloin, Servat. — Mlle Vauberger, Angé. — Christine, Eugénie Simon. — M. Aubry, Leroy. — Champlain, maître d'école, MM. Mignon. — Yvonne, berger, Lassalle. — Jeunes filles, moissonneurs, moissonneuses, etc.

Yu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. THOUAU, rue de la Comédie.

Le succès attire le succès; c'est ce qui explique la vogue toujours croissante des œuvres de Jules Klein.

Ses nouvelles créations surtout sont la fureur du jour: Fruit aux Perles; polka-fantaisie, et la ravissante valse Mademoiselle Printemps, où se reflète à l'envi les harmonies du cœur et de la nature. D'ailleurs, le parterre enchanté du maître est richissime en fleurs mélodiques; moissonneurs de ci de là, parmi les plus belles: Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazzo d'Amore, vaises; « Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, » polkas, Radis-Roses? mazurka piquante, France Adorée, marche, et les mélodies inspirées « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser. » Quant à Jules-Klein-Quadrille, si dansant et si entraînant, c'est la passion des bals de Paris.

Prix: Piano seul: 2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Édition simplifiée: 2 fr. 50 c. — Mélodies: 1 fr. 70 c. — Quadrille: 2 fr. — Valses chantées: 2 fr. 50 c. (Cerises Pompadour, Pazzo, Fraises au Champagne.) — Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à « COLONNIA (Éditeur de Catimini, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6; à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Table with 2 columns: Départs de Saumur and Arrivées à Poitiers. Rows show times for 6h, 11h, and 7h.

Table with 2 columns: Départs de Poitiers and Arrivées à Saumur. Rows show times for 8h, 10h, 12h, and 6h.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

Table with 2 columns: Départs de Saumur vers Angers and Arrivées à Angers. Rows show times for 8h, 6h, 4h, 3h, 1h, and 10h.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

Table with 2 columns: Départs de Saumur vers Tours and Arrivées à Tours. Rows show times for 8h, 9h, 10h, 11h, and 10h.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1877.

Large table with 4 main sections: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and various financial data including bonds and stocks.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Foucard, commune de Bagneux. Comprendant maison distribuée de sept chambres et d'un cabinet, avec greniers au-dessus, magasin, hangar, cour, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de 19 ares, joignant la route du Pont-Foucard, M. veuve Bontemps et M. et M. Bouchard-Bineau. S'adresser, pour visiter la propriété et pour traiter, à M. CLOUARD, notaire. (14)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

FERME DE BEAUCORNU

Près le village de Briigné, Comprendant 21 hectares 72 ares.

LA PIÈCE DE LA GUIMONNIÈRE

OU DU CHENE-QUANTIN. Contenant 3 hectares 6 ares. S'adresser, à M. BOUCHER, rue Beaurepaire, n° 41, ou audit notaire.

Etude de M. JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude et par le ministère de M. Jules CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire), Le dimanche 29 janvier 1877, à midi.

LA BAUGERIE

OU PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DES CHAMPS-DE-FOUGÈRES

Communes d'Avrillé et de Contigné, canton de Langeais (Indre-et-Loire). Maison de maître, bâtiments pour le garde et le fermier; Jardin, terres, prés, landes, bois et sapinières, en un seul tenant, contenant environ 203 hectares. Pays très-giboyeux. Propriété boisée, d'administration facile. S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété, Et, pour tous renseignements, à M. Jules CHICOTEAU, notaire. (692)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PARC DE VARRAINS

Clos de murs. D'une superficie de 8 hectares, dont 3 hectares à exploiter de suite. 1,061 pieds de chênes futaie. S'adresser à M. LAUMONIER, notaire, et, pour visiter, à M. CHEVALLIER-PASQUIER, négociant à Varrains.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE AU DÉTAIL

CLOS DU PAVEMENT

Dépendant de la propriété de M. de Messemé, commune de Chacé. Ce clos contient: bâtiments d'habitation, caves, cour, jardin et 4 hectares 15 ares environ de terre, avec 110 mètres de façade de terrain propre à construire, sur la route de Saumur à la Motte-Bourbon, vis-à-vis la station de Chacé-Varrains. S'adresser, soit à M. GIRAUULT, maître de Veniers; soit à M. VOISINE, de Loudun, qui se trouvera, les samedis, en l'étude de M. Laumonier, notaire, et le dimanche 21 janvier 1877, à Chacé, à la maison de maître de la propriété; soit à M. LAUMONIER, notaire. (9)

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 14 janvier 1877, heure de midi, A Saumur, en l'étude de M. ROBINEAU,

DES BIENS

Ci-après désignés, situés commune de Varrains, Appartenant aux enfants Louis Davau-Girard. 1° Une maison, près la gare du chemin de fer, — écuries, — caves, — pressoir et cuve, — clos de vigne de 50 ares. 2° Onze ares de pré, dans la Prés-des-Perchers. 3° Onze ares de pré, au même lieu. 4° Et 27 ares 50 centiares de pré, dans la Prés-de-Varrains. On pourra traiter avant l'adjudication. Voir les placards apposés. (683)

APPARTEMENT

ET CAVES. S'adresser à la Retraite. (644)

Etude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

LA MÉTAIRIE

DE LA PELLETRIE. Située commune de Trèves-Cunault. Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à la Rompre, commune de Saint-Lambert-des-Levés, Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, bâtiment de servitude, pressoir, cour, jardin et terres des deux côtés de la levée, y joignant; Le tout contenant environ un hectare, exploité par M. Joachim Lacroix, jardinier. Entrée en jouissance au 1er novembre 1877. S'adresser à M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (693)

Commune de Gennes.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Gennes prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Gennes, le dimanche 21 janvier 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après: 1° 1,182 mètres courants de terrassements... 8867 50 2° 1,182 mètres courants d'empièvements, y compris perfectionnement et cylindrage... 4,014 91 3° Travaux d'art... 161 15 Total... 5,062 56

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Bien enracinés. S'adresser à M. RATIER-LIGNE, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878, MAISON

Très-propre au commerce. Précédemment occupée par M. Gilbert-Fauvel et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de la Cour-Saint-Jean. S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU, ou à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (14)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12, Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. FERBU père.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

F. LOUTIL

Rue Richelieu, 61, PARIS.

Table listing furniture and goods for sale: 200 Chambres à coucher, 75 Bibliothèques, 175 Salles à manger, 2,500 Chaises, 120 Meubles de salon, 300 Chambres à coucher, 160 Meubles de salon, 98 Salles à manger, 3,000 Fauteuils erapaud, 45,000 Chaises noyer, GRAND CHOIX de meubles de tous styles, etc.